

Motion en faveur de la réouverture de la ligne 163 "Libramont - Bastogne"

Par [Liévine Schutz](#) - Dernière modification 05/10/2009 11:30

Motion en faveur de la réouverture de la ligne ferroviaire 163

"Libramont-Bastogne"

Préambule et rappel historique

Le 23 mai 1993, pour des raisons qui lui sont propres, l'ancienne SNCB mettait un terme à l'exploitation des trains sur la ligne ferroviaire 163 Libramont-Bastogne. Toutefois, sur base d'une convention avec le TEC Namur/Luxembourg, une offre de service public était maintenue vers et au départ de Bastogne par l'exploitation d'une ligne de bus entre Bastogne et Libramont. Cette situation est toujours d'actualité.

Quoique des polémiques puissent demeurer à cet égard, les autorités bastognardes voulaient penser que les gestionnaires de la SNCB de l'époque restaient malgré tout ouverts à des discussions quant à une hypothétique réexploitation (ultérieure) de la ligne 163 par le train.

D'ailleurs, conditionnait d'une certaine manière cette reprise des négociations, le projet communal d'acquérir, restaurer et entretenir les bâtiments des gares de Bastogne Nord et de Bastogne Sud pour, entre autres, y développer un projet touristique et de mobilité douce lié à l'extension du réseau Ravel. Et ce projet fut réalisé.

Aujourd'hui, nous pensons que l'heure est venue de rouvrir les débats avec le nouveau Groupe SNCB car, de fait, un faisceau d'éléments que nous estimons favorables plaide désormais en ce sens.

Dans ce but, les Amis du Rail Halanzy, forts de leur succès dans le dossier de la réouverture du tronçon de la ligne 165 Virton/Athus/Luxembourg, se déclarent disposés à nous faire part de leur expertise en la matière. Nous les remercions déjà pour leur action en faveur du retour du rail à Bastogne et dans sa région. Nous souhaitons évidemment tous qu'il s'agisse d'un retour gagnant.

« Motion en faveur d'une réexploitation de la ligne 163 Libramont-Bastogne »

Séance du Conseil communal du 29 septembre 2009

Vu la nécessité de participer à la relance économique de la région du Plateau de Bastogne ;

Vu les nombreux atouts de développement économique et touristique ;

Vu la volonté de participer au redéploiement sociétal de Bastogne et de sa région (tant au niveau social qu'au niveau économique, touristique, commercial, culturel,...) ;

Vu l'implantation stratégique qu'occupe Bastogne, chef lieu d'arrondissement parmi divers groupements sociogéographiques régionaux et transfrontaliers ;

Vu les nombreux atouts actuels, dont disposent Bastogne et sa région, tant du point de vue économique que touristique, commercial, culturel, environnemental, etc., et notamment :
le projet de- création d'un Centre de mémoire de la seconde guerre mondiale,
le centre de- commerce et d'artisanat,
le développement des Ravel vers Bourcy, Houffalize- et Gouvy,
le maintien et le développement de l'hôpital,-
le- développement de l'enseignement obligatoire et supérieur,
le développement- du fret et des zonings I et II de Bastogne, de Villeroux et de Molinfaing ;

Vu l'augmentation des volumes d'activités en tout genre et de déplacements de toute nature et de toute distance qui en découle ;

Vu l'impérieuse nécessité de s'inscrire dans une nouvelle modernité pour un monde plus durable et meilleur ;

Vu les défis énergétiques, climatiques et écologiques considérables auxquels chacun est appelé à s'atteler ;

Vu l'impact sur les ressources disponibles et l'aménagement du territoire ;

Vu la croissance démographique qui prévoit notamment une augmentation de plus de 11 % en Province de Luxembourg d'ici à 2020 ;

Vu l'évolution des approches multimodales de la mobilité à quelque niveau que ce soit, communal ou international ;

Vu le plan de mobilité adopté par le Conseil communal en sa séance du 22 décembre 2003 ;

Vu le positionnement actuel du Groupe SNCB en la matière et notamment le fait que la ligne ne sera pas désaffectée et sera reprise dans le plan d'études 2013-2025 d'Infrabel ;

Vu les rapports conformes de l'intérêt et de la possibilité d'une telle réouverture suivant l'analyse de l'association « Les Amis du Rail Halanzy » ;

le Conseil décide :

1. De rappeler son soutien à la réouverture de la ligne 163 et de mener une action de conviction unanime auprès des instances régionales et fédérales ainsi qu'auprès des Sociétés

Infrabel et VN (voyageur national) du Groupe SNCB pour obtenir la réalisation d'une étude de faisabilité en vue d'une inscription budgétaire pour une réexploitation de la ligne ferroviaire.

2. D'associer à ces démarches l'expertise du groupement « Les Amis du Rail Halanzy ».

«Motion en faveur d'une réexploitation de la ligne 163 Libramont-Bastogne»

Séance du Conseil communal du 29 septembre 2009

Vu la nécessité de participer à la relance économique de la région du Plateau de Bastogne ;

Vu les nombreux atouts de développement économique et touristique ;

Vu la volonté de participer au redéploiement sociétal de Bastogne et de sa région (tant au niveau social qu'au niveau économique, touristique, commercial, culturel,...) ;

Vu l'implantation stratégique qu'occupe Bastogne, chef lieu d'arrondissement parmi divers groupements sociogéographiques régionaux et transfrontaliers ;

Vu les nombreux atouts actuels, dont disposent Bastogne et sa région, tant du point de vue économique que touristique, commercial, culturel, environnemental, etc., et notamment :

- le projet de création d'un Centre de mémoire de la seconde guerre mondiale,
- le centre de commerce et d'artisanat,
- le développement des Ravel vers Bourcy, Houffalize et Gouvy,
- le maintien et le développement de l'hôpital,
- le développement de l'enseignement obligatoire et supérieur,
- le développement du fret et des zonings I et II de Bastogne, de Villeroux et de Molinfaing ;

Vu l'augmentation des volumes d'activités en tout genre et de déplacements de toute nature et de toute distance qui en découle ;

Vu l'impérieuse nécessité de s'inscrire dans une nouvelle modernité pour un monde plus durable et meilleur ;

Vu les défis énergétiques, climatiques et écologiques considérables auxquels chacun est appelé à s'atteler ;

Vu l'impact sur les ressources disponibles et l'aménagement du territoire ;

Vu la croissance démographique qui prévoit notamment une augmentation de plus de 11 % en Province de Luxembourg d'ici à 2020 ;

Vu l'évolution des approches multimodales de la mobilité à quelque niveau que ce soit, communal ou international ;

Vu le plan de mobilité adopté par le Conseil communal en sa séance du 22 décembre 2003 ;

Vu le positionnement actuel du Groupe SNCB en la matière et notamment le fait que la ligne ne sera pas désaffectée et sera reprise dans le plan d'études 2013-2025 d'Infrabel ;

Vu les rapports conformes de l'intérêt et de la possibilité d'une telle réouverture suivant l'analyse de l'association «Les Amis du Rail Halanzy» ;

Le Conseil décide :

1. De rappeler son soutien à la réouverture de la ligne 163 et de mener une action de conviction unanime auprès des instances régionales et fédérales ainsi qu'auprès des Sociétés Infrabel et VN (voyageur national) du Groupe SNCB pour obtenir la réalisation d'une étude de faisabilité en vue d'une inscription budgétaire pour une réexploitation de la ligne ferroviaire.
2. D'associer à ces démarches l'expertise du groupement «Les Amis du Rail Halanzy».

Source : La Lorgnette du 06-10-2009